

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement sur la commune de Serqueux, **du 15 mai, 9h00 au 17 juin 2025, 18h00 inclus**, soit pour une durée de 34 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est établi au siège de la Mairie, situé 1100 route de Neufchâtel – 76440 SERQUEUX.

Madame AUGÉ Mireille, Inspectrice de l'Education Nationale, retraitée, a été désignée commissaire enquêtrice et Monsieur LEBAILLIF, a été désigné commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête, du 15 mai, 9h00 au 17 juin 2025, 18h00 inclus.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment l'avis de MRAe, ou encore les avis des Personnes Publiques Associées, seront disponibles en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

- Les Mardis de 09h45 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Les Jeudis de 09h45 à 12h00
- Les Vendredis 09h45 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, et sur le site internet suivant : **<http://www.serqueux76.fr>**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à la mairie ou être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice par courrier ou par voie électronique envoyé à *mairie.serqueux@outlook.fr*. Les courriers ou courriels devront parvenir à la mairie avant le mardi 17 juin 2025, 18h00.

La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Serqueux pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 19 mai de 9h30 à 12h30 à la mairie
- Mardi 3 juin de 15h00 à 18h00 à la mairie
- Mardi 17 juin de 15h00 à 18h00 à la mairie

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées et avis de la commissaire enquêtrice seront déposés à la mairie de SERQUEUX et à la Préfecture de ROUEN, pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de remise du rapport, des conclusions et de l'avis.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement communal de Serqueux; il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de zonage en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Serqueux ;